

Temps de travail

# Le Medef durcit son offensive sur les 35 heures

**S**ELON LE MEDEF, tous les secteurs de l'économie sont touchés par une pénurie de main-d'œuvre qui concerne selon lui 900 000 postes. Les patrons considèrent qu'un assouplissement des 35 heures est nécessaire pour faire face à ce problème.

Le BTP, la métallurgie, la restauration, et maintenant l'agroalimentaire, le commerce, l'informatique, la chimie, l'habillement, le textile, l'immobilier... Nouveau cheval de bataille du patronat, la pénurie de main-d'œuvre toucherait plus de la moitié des entreprises (51 %) de toutes tailles, dans tous les secteurs, selon une étude rendue publique hier par le Medef. Invoquant ces risques de pénurie, Ernest-Antoine Seillière poursuit ainsi son offensive pour réclamer un assouplissement des 35 heures. Pour appuyer son propos, le mouvement patronal a révélé hier un sondage indiquant que 84 % des entreprises de moins de 20 salariés demandent un moratoire sur la réduction du temps de travail.

## Un état des lieux particulièrement noir

« Neuf cent mille offres d'emploi se trouvent aujourd'hui non satisfaites », chiffre le patronat alors que la France compte encore 2,3 millions de chômeurs et que de « nombreuses entreprises ne peuvent satisfaire les commandes ». Pour Denis Kessler, numéro deux de l'organisation patronale, la réduction du temps de travail « accentue fortement » ce phénomène, en créant une demande supplémentaire.

L'état des lieux fourni par cette enquête est particulièrement noir : la pénurie s'étendrait désormais à l'ensemble des secteurs. Et toutes les régions sont touchées. Pour le Medef, il n'y a pas de doute sur les raisons qui expliquent ce paradoxe alors que le taux de chômage tourne autour de 9 % : l'absence de candidats pour les



**PARIS, LUNDI.** Ernest-Antoine Seillière estime qu'un assouplissement des 35 heures est nécessaire pour pallier le risque de pénurie de main-d'œuvre. (MAXPPP/ARNAUD DE ROLL.)

métiers considérés comme pénibles, la croissance des nouveaux métiers, l'absence de mobilité des travailleurs ou encore l'inadaptation du système de formation.

Et sur les solutions, le Medef évoque une meilleure formation professionnelle, mais surtout un « assouplissement du régime des 35 heures » et des heures supplémentaires. L'organisation patronale a ainsi demandé lundi à la ministre de l'Emploi, Elisabeth Guigou, que les entreprises de moins de 21 salariés soient exclues du champ d'application de la loi sur les 35 heures.

CATHERINE GASTE